

treize fois autant de blé en 1871 qu'en 1861, comme on peut s'en assurer en examinant les rapports du recensement.

« Quo, par suite des circonstances exceptionnelles de ce chemin de fer, qui passe, pour les deux tiers de sa longueur, à travers une contrée qui n'est pas encore habitée, vos pétitionnaires sont d'opinion que les moyens dont peut disposer la compagnie sont insuffisants, et que l'entreprise est digne de recevoir quelque aide exceptionnelle du gouvernement du Canada, et devra être regardée en quelque sorte comme une œuvre nationale plutôt qu'une œuvre provinciale.

« Qu'à l'appui de cette dernière considération, vos pétitionnaires rappelleront respectueusement au gouvernement que les habitants des districts de Québec et du lac Saint Jean n'ont pas participé aux avantages de la première législation des chemins de fer et n'auraient au moins autant de droit aux facilités de chemins de fer que les habitants de Manitoba et de la Colombie anglaise, et aussi que l'aide aux chemins de fer par le gouvernement fédéral et par le gouvernement du Canada avant la confédération, n'a pas été confiée aux travaux inter-provinciaux, mais a été réservée à des chemins d'un caractère purement local ou provincial; par exemple, le chemin de fer du Nord de l'Ontario que le gouvernement a aidé jusqu'au montant de plus de \$2,300,000, les diverses branches du Grand Tronc à l'Ontario, l'extension du Canada Central à l'Ontario jouissant d'un subside, de \$12,000 par mille, l'embranchement de la Baie Georgienne, aussi à l'Ontario, et les divers chemins de fer locaux, dans la Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, auxquels le gouvernement fédéral a prêté des aides.

« Vos pétitionnaires sont donc d'opinion que l'aide que le gouvernement fédéral accorderait à cette entreprise ne serait pas sans précédent et ne serait que ce que les habitants du district mentionné plus haut ont le droit d'obtenir en justice; et en conséquence, ils exposent respectueusement au gouvernement l'opportunité d'accorder au chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean un subside ou un prêt suffisant pour assurer l'achèvement de l'entreprise.

« Et comme c'est leur devoir de le faire, les pétitionnaires ne cesseront de prier. »

**Choses et autres**

**Transport de viande fraîche.**—L'usage de la viande fraîche importée de l'Amérique a fait, ces derniers temps, de grands progrès en Angleterre, si l'on en juge par le fait suivant, emprunté à un journal de Liverpool :

Les énormes arrivages de viande fraîche à Liverpool, mais ne faisant qu'y passer en transit à destination de Londres, Manchester, Sheffield et Birmingham, ont fini par attirer l'attention des spéculateurs de la seconde ville maritime d'Angleterre. Ceux-ci, en effet, ont pu constater la faveur de plus en plus grande que le public accorde à la viande ainsi importée, non-seulement à cause de son excellente qualité, supérieure à la moyenne des viandes anglaises, mais surtout en raison du très-bon marché relatif auquel elle est livrée à la consommation.

Les négociants de Liverpool viennent de recevoir en consignation, la semaine dernière, le chargement de trois steamers, qui comprenait 1,400,000 livres de viandes représentant 3,000 bœufs. Ils mettent en vente cette énorme quantité à Metropolitan-Market, par lots, à des prix qui font ressortir les plus beaux morceaux à 12 centimes la livre, et ceux de la catégorie inférieure à 10 centimes.

Il y a lieu d'espérer que désormais, l'énorme population de Liverpool ne verra plus autant qu'au paravant la viande fraîche des États-Unis ne faire que transiter par ses entrepôts, et pourra jouir des avantages dont d'autres grandes villes d'Angleterre sont déjà en possession depuis huit mois, au grand avantage à la fois des populations et des importateurs.

**Inspection des poids et mesures.**—Le service d'inspection des Poids et Mesures, sous la loi nouvelle, sera bientôt au grand complet pour toute la Province de Québec. Des bureaux ont été choisis par l'inspecteur du Revenu pour les divisions de Lubinvière, Montmagny, Québec, Bellechasse, Charlevoix, et le chef du Revenu à l'intérieur du Québec, M. Lemoine, est du retour hier du comté de Rimouski, où il vient d'organiser au chef lieu,

le bureau pour l'inspection des poids et mesures, au centre même de la ville de St. Germain. Dès que l'aménagement sera complété, M. Didier Ouellet, du Bie. sous-inspecteur, ouvrira son bureau à St. Germain.

— L'item le plus considérable est celui résultant du commerce de blé de l'Illinois, qui est la denrée principale de l'État. On calcule que Chicago a importé 97,677,190 minots de ce produit y compris d'autres céréales. Comparée avec l'importation de 1875 celle de l'année dernière présente une augmentation de 16,000,000 minots. Le blé seul reçu de l'Illinois, figure pour près de 80,000,000 minots.

**RECETTES**

**Destruction des chenilles dans les jardins**

Les chenilles, autres que celles qui attaquent les arbres, sont parfois de grands dégâts dans les jardins. Un propriétaire raconte que ses choux en étaient dévorés, lorsque, pour les combattre, on lui conseilla d'employer les fourmis.

Il y a dans les forêts, principalement dans celles de sapins, des fourmillières qui sont quelquefois énormes, et qui sont formées surtout d'aiguilles des arbres résineux. Ce propriétaire envoya chercher une de ces fourmillières, dont à l'aide d'une pelle, on remplit un grand sac, et il la fit répandre sur ses choux. Les fourmis commencèrent immédiatement la chasse; elles saisissaient une chenille près de la tête et ne la lâchaient plus. En même temps, les autres chenilles, comme si elles avaient compris le danger qui les menaçait, s'éloignaient en toute hâte. Le lendemain, il n'y avait plus une seule chenille dans le carré de choux, et on les voyait mourantes attachées par paquets aux murs du jardin.

Nous ne garantissons pas le moyen; mais nous croyons utile de l'indiquer et il est facile à essayer là où l'on a des fourmis à sa disposition.

Les forestiers allemands savent que les fourmis rendent de grands services, et ils les protègent. Les œufs de fourmis sont recherchés pour la nourriture des petits faisans, des perdreaux, des rossignols, mais leur enlèvement dans les forêts est défendu et puni. L'infatigable fourmi grimpe jusqu'à la cime des arbres et détruit une grande quantité d'insectes nuisibles.

**Manière de faire un gâteau**

Battez deux blancs d'œufs jusqu'à ce que la mousse devienne très épaisse; versez une demi livre de sucre en poudre en battant toujours. Lorsque le mélange est bien lié, versez-le sur un gâteau cuit et encore chaud, égalisez avec une palette de bois, puis mettez-le dans un four presque froid pour durcir et non pour prendre couleur. Les ornements avec des fruits doivent être faits avant de laisser refroidir.

**DEMANDE D'EMPLOI**

UN OUVRIER-TYPOGRAPHE, ayant les meilleures recommandations, accepterait un emploi dans une imprimerie soit dans une ville ou à la campagne.

S'adresser au Bureau de la Gazette des Campagnes.

Pour notre part, nous recommandons ce typographe à l'attention des Maîtres d'imprimerie qui voudraient s'assurer les services d'un bon ouvrier-typographe habile, sobre et laborieux.

**TERRES A VENDRE**

PLUSIEURS mille arpents de terre, en différents lots, désirés et non désirés, dans le district de Rimouski. Conditions faciles.

S'adresser à AUGUSTE TESSIER,

Avocat et agent d'affaires,

No. 1, rue St. Germain de Rimouski, à Rimouski.

23 février, 1877.